



Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le

ID : 073-217300045-20231205-D2023084-DE



D 2023-084

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 5 décembre à 20 h, se sont réunis Salle du conseil municipal, les membres du conseil municipal de la **Commune d'AILLON LE JEUNE**,  
Sous la présidence de Serge TICHKIEWITCH, Maire,  
Dûment convoqué le 1<sup>er</sup> décembre 2023.

**Présent(s)** : Odile CHALAMEL, Marc FLEURY, Pierre-Damien GALENE, Jérôme GINOLLIN, Pascal GINOLLIN, Céline EUVRARD, Amandine PAGET, Mathieu SCIASCIA, Serge TICHKIEWITCH

**Absent excusé** : /

**Absents** : /

**Assiste à la réunion** : Christophe MAREC

**Secrétaire de séance** : Pascal GINOLLIN

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrage exprimés : 9
Votes pour : 9
Votes contre : 0
Abstentions : 0

### OBJET : Demande de Subvention Contrat de Chaleur Renouvelable Territoriale

Le Maire expose:

La commune souhaite lancer la rénovation énergétique du centre des Nivéoles avec la modification des modes de production des énergies et la transformation de sa piscine en bain nordique.

Le financement de ces travaux nécessite la répartition suivante en subvention et autofinancement:

## Subventions

	Projet global	
	Rénovation piscine + Rénovation énergétique	
FEDER	2 015 700,24 €	35,1%
ANS	400 000,00 €	7,0%
Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial	€	
Etat DSIL/DETR	395 376,00 €	6,9%
Etat FNADT CIMA	263 583,00 €	4,6%
Fonds verts	242 407,34 €	4,2%
Région hébergement touristique	141 733,50 €	2,5%
Région Aménagement territoire	200 000,00 €	3,5%
Département équipement touristique	250 000,00 €	4,4%
Grand Chambéry Agglomération	450 000,00 €	7,8%
	<b>4 596 550,08 €</b>	<b>80%</b>
<b>Autofinancement de la commune (20 % du HT)</b>	<b>1 386 887,52 €</b>	<b>24%</b>
<b>Total =</b>	<b>5 745 687,60 €</b>	<b>100%</b>

Le conseil municipal, après étude du dossier, autorise Le Maire à rechercher des soutiens financiers. Il est décidé de solliciter auprès de Grand Chambéry, sur le programme de contrat de chaleur renouvelable, les subventions mobilisables dans ce cadre concernant la rénovation thermique du complexe des Nivéoles d'Aillon le Jeune.

La commune sollicite la subvention la plus élevée possible et de pouvoir lancer cette opération par anticipation.

Fait et délibéré le jour, mois, an ci-dessus

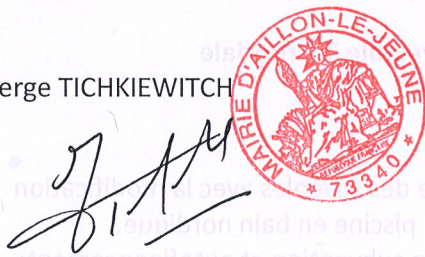
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

Le Secrétaire de Séance,

Serge TICHKIEWITCH



Pascal GINOLLIN



M. le Président  
Grand Chambéry  
106 allée des Blachères  
73026 Chambéry cedex

A l'attention du service Agriculture et  
Aménagement Durable  
[amenagement.durable@grandchambery.fr](mailto:amenagement.durable@grandchambery.fr)

A Aillon le Jeune, le 5/12/2023

**Objet : Demande de subvention dans le cadre du Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial de Grand Chambéry, pour un projet de chaufferie bois collective associée à un réseau de chaleur et l'installation solaire thermique, sur la commune de Aillon le Jeune concernant la rénovation énergétique des Nivéoles et la transformation de la piscine en bain nordique.**

Monsieur le Président,

Par la présente, nous sollicitons auprès de Grand Chambéry un soutien financier, dans le cadre du Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial 2022-2025, pour la réalisation de l'opération citée en objet. Le projet concerne la réalisation

- d'une chaufferie bois énergie collective associée à un réseau de chaleur
- d'une installation solaire thermique

dont les principales caractéristiques sont présentées en annexe.

Nous sollicitons également l'autorisation de démarrer les travaux sans attendre le vote de la subvention.

Nous vous remercions de l'intérêt porté à ce projet.

Le Maire,

Serge TICHKIEWITCH



**Annexe à joindre à la demande - Descriptif synthétique****Identité du demandeur :**

Raison sociale :	<i>Commune d'Aillon le Jeune</i>			
Forme juridique (à partir du référentiel INSEE) :	<i>à compléter</i>			
Code SIRET :	<i>217 300 045</i>			
RIB :	<i>RIB à envoyer par mail</i>			
N° RND (association) :				
N° Immatriculation ou TNA :				
Code NAF / APE :	<i>8411z</i>			
Date de création :				
Capital social :				
N° URSAFF	<i>à compléter</i>			
Effectif	<i>11</i>			
Chiffre d'affaire				
Assujettissement TVA	Taux : <i>16.404</i> %	Récupérée	<input checked="" type="checkbox"/>	<i>cocher X ou rien</i>
		Partiellement récupérée	<input type="checkbox"/>	
		Non récupérée	<input type="checkbox"/>	
Adresse complète du siège social	<i>9 route de la Combe – 73340 AILLON LE JEUNE</i>			
Adresse de l'établissement demandeur (si différente du siège social)				
Responsable / Dirigeant	Commune	<i>Aillon le Jeune</i>		
	Nom	<i>TICHKIEWITCH</i>		
	Prénom	<i>Serge</i>		
	Fonction	<i>Maire</i>		
	Tél	<i>06 07 90 73 29</i>		
Contact pour la conduite du projet	Mail	<i>à compléter</i>		
	Nom	<i>à compléter</i>		
	Prénom	<i>à compléter</i>		
	Fonction	<i>à compléter</i>		
	Tél	<i>à compléter</i>		
Site internet	Mail	<i>à compléter</i>		
		<i>à compléter</i>		

Nota : pour les collectivités, joindre une délibération autorisant le porteur de projet à solliciter l'aide du Contrat de Chaleur Renouvelable.

**Cadre de l'opération :**

- Adresse de l'installation :

*A compléter*

- Descriptif général de l'opération (type de bâtiment concerné, surface, énergie substituée, etc.) :

*A compléter*

- Planning (démarrage prévisionnel de l'étude ou des travaux en lien avec l'installation, période de mise en service) :

*A compléter*

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le

ID : 073-217300045-20231205-D2023084-DE



**Caractéristiques techniques** (si demande de subvention pour une étude de faisabilité ou d'une AMO, ne remplir que les qualifications) :

- Énergies utilisées (bois déchiqueté, bois granulé, géothermie, solaire thermique), puissance de la chaudière bois ou de la PAC en kW et de l'appoint/secours, surface de capteurs :

*A compléter (exemple : chaudière bois granulés/plaquette de xxx kW)*

- Longueur du réseau de chaleur et densité thermique (MWh en sous-station/ml de tranchée du réseau) :

*A compléter / Sans objet le cas échéant*

- Production prévisionnelle de chaleur renouvelable en sortie de l'installation ENR (MWh/an) :

*A compléter*

- Qualifications sur le domaine d'énergie renouvelable retenu (pour les aides aux études ou AMO ne cocher que les cases concernant le bureau d'études) :

Le bureau d'études possède les qualifications requises :

Chaufferie biomasse : OPQIBI 2008 ou 2012

Géothermie : BET Fluide et BET hydrogéologue, l'un des deux au moins devant être qualifié sur la géothermie – OPQIBI 20.13, OPQIBI 10.07 ou équivalents

Solaire thermique : OPQIBI 2010 ou 2014

**ET / OU**

L'installateur aura les qualifications requises :

Chaufferie biomasse : Qualibat 5222 ou 5223 ou Qualibois vecteur eau.

Géothermie : installateur Qualipac conseillé et foreur qualiforage Obligatoire

Solaire thermique : RGE solaire thermique Qualibat 5131 ou 5132 ou Qualit'ENR (CESI si <20m<sup>2</sup>, collectif ou combi)

- Pour les projets de chaufferies bois :

A minima 13 % de l'approvisionnement en bois déchiqueté ou 20 % en granulés de bois proviendra d'une source certifiée (PEFC, FSC...)

**Éléments financiers :**

- Pour les aides aux études et AMO :

o Montant de l'étude (en euros HT) :

*A compléter*

- Pour les aides aux travaux :

o Montants des travaux estimés – chaufferie, chaudière, génie civil, PAC géothermie, installation solaire, réseau de chaleur, ingénierie (en euros HT) :

*A compléter*

o Montage financier prévisionnel :

*A compléter (indiquer le montant d'aide du CCR attendu et son calcul et celui des autres subventions mobilisées).*

**Note importante : Seuls les coûts engagés postérieurement à la date d'accusé de réception de ce présent courrier par Grand Chambéry seront considérés comme potentiellement éligibles.**

*L'ensemble des critères d'éligibilités du dispositif devra être respecté.*